

# INDECOSA-CGT appelle à la tenue d'une Conférence nationale de l'Énergie

1 septembre 2022

## Communiqué de presse Indecosa CGT

La France et l'Europe se trouvent au cœur d'une crise énergétique sans précédent. La Russie continue à réduire ses livraisons de gaz et l'approvisionnement de l'Europe n'est pas garanti cet hiver. La Première ministre, Elisabeth Borne, évoque déjà un possible « rationnement ». Selon un article du Parisien, du 29 août, les bailleurs sociaux RIVP et Paris-Habitat craignent le pire, cet hiver, pour l'approvisionnement en chauffage au gaz de plus de 100 000 foyers. Sur les marchés de gros, les prix du MWh d'électricité et de gaz ont été multipliés respectivement, en une seule année, par 10 (320 euros) et 20 (1 000 euros). Le prix des carburants est particulièrement élevé (le fioul a augmenté de 67% en un an).

**La flambée des prix de l'énergie suscite une inflation très élevée insuffisamment compensée par des hausses limitées voire inexistantes, de salaires, de pensions ou de prestations sociales.** Les pertes de pouvoir d'achat subies par les ménages vont mécaniquement jeter dans la précarité et le surendettement des millions de nos concitoyens (NB : En 2019 déjà, 11,9% des ménages soit 3,5 millions de ménages étaient en situation de précarité énergétique, deuxième source d'endettement des ménages)

Pour INDECOSA-CGT, association de consommateurs agréée, une crise d'une telle ampleur appelle nécessairement des réponses et des décisions largement concertées, débattues et partagées. Aussi, **INDECOSA-CGT appelle le gouvernement à organiser rapidement la tenue d'une Conférence nationale de l'Énergie ouverte à l'ensemble des parties prenantes** (pouvoirs publics, associations de consommateurs et d'usagers, confédérations syndicales,

représentants des directions et des personnels des producteurs et distributeurs d'énergie ...)

**Cette Conférence nationale de l'Energie aurait pour objectifs**, notamment :

- **De définir une politique énergétique garantissant à toutes et à tous un droit pour l'accès aux besoins fondamentaux.** En effet, l'énergie est un produit de première nécessité. Les tarifs doivent être adaptés aux moyens des usagers et un accès minimum doit être garanti et financé par la solidarité. Sur le modèle de l'interdiction des coupures d'eau (effective en France depuis une loi de 2013), il y a lieu de faire en sorte qu'aucune coupure d'énergie pour impayé ne puisse avoir lieu dans les foyers, lorsque les familles ont des revenus insuffisants.
- **D'établir un bilan de la libéralisation du secteur de l'énergie** qui doit faire l'objet d'un examen minutieux au moment où plusieurs fournisseurs alternatifs d'électricité abandonnent leurs clients (Oui Energy, Bulb, Leclerc Energie, Iberdrola ...), refusent de nouveaux clients (Cdiscount) ou ont été placés en liquidation judiciaire (Hydroption). Une libéralisation qui amène le 1er bailleur social des Hauts de Seine à annoncer une augmentation de 66% de leur facture de chauffage à 24 000 locataires !
- **De lever les freins à la rénovation énergétique des logements :** montants et complexité des aides, maquis d'offres et d'acteurs, escroqueries par téléphone, etc.
- **De mettre en place une politique de transition énergétique à la fois plus ambitieuse et incontestable sur le plan de l'acceptabilité sociale.** Il y a lieu de mettre en place une tarification incitative et progressive pour l'énergie de première nécessité. La fiscalité environnementale doit être proportionnée (aux ressources des ménages et aux niveaux de consommation) et élargie à des pans entiers de l'économie particulièrement polluants et aujourd'hui largement épargnés (par exemple, les transport routier, maritime et fluvial, aérien ...)

**INDECOSA-CGT appelle l'ensemble des organisations associatives, syndicales et politiques à soutenir le principe d'une Conférence nationale de l'énergie** qui s'impose, de toute évidence, au regard de la crise énergétique et de l'inflation subie par les ménages et aussi par l'ensemble de l'économie sur laquelle pèse un risque réel de récession. La disparition prévue du tarif

réglementé du gaz (qui concerne 2 800 000 abonnés), prévue au 1<sup>er</sup> juillet 2023, rend la tenue de cette Conférence nationale impérative.

Montreuil, le 1er septembre 2022.